

Liberté Égalité Fraternité







« Les urgences climatiques, énergétiques et écologiques imposent une accélération sans précédent des mesures collectives et de leur pilotage pour réduire drastiquement l'empreinte environnementale de nos activités¹. Pour cela, le Président de la République a, pour la première fois dans l'histoire du pays, confié la planification écologique directement à la Première ministre.

La hausse de la température globale s'est accélérée et a des impacts importants sur tous les écosystèmes et la santé humaine, et dans tous les secteurs. Il est impératif d'accélérer la transformation écologique de l'ensemble des activités, notamment celle du soin :

- Le système de soins français représente plus de 8 % des émissions de gaz à effet de serre nationales (près de 50 millions de tonnes équivalent CO2).
- Le secteur sanitaire et médicosocial, à l'image de tous les autres, doit faire sa part dans la nécessaire baisse des émissions de gaz à effet de serre de 5 % par an jusqu'en 2050, afin de respecter l'engagement national français de rester sous la barre des +1,5°C supplémentaires.
- Le système de santé a également un rôle majeur à jouer dans la **maîtrise de son impact** en matière de biodiversité, d'épuisement des ressources naturelles et d'accès à l'eau douce, ou encore de dégradation et de pollutions des milieux naturels.

Au-delà des nombreux bénéfices sanitaires de l'intégration des mesures d'atténuation visant une stabilisation du dérèglement climatique, le secteur doit se transformer pour ouvrir la voie vers un système plus sobre, plus soutenable, circulaire et moins dépendant des énergies fossiles. La transition écologique en santé est une démarche de santé durable favorisant l'intégration de mesures économiquement viables, socialement équitables et écologiquement soutenables, promotrices de santé et de bien-être, dans une logique de co-bénéfices ».

En Nouvelle Aquitaine, de nombreuses actions ont déjà été engagées, tant sur le volet achat durable, énergie, investissement, produits de santé, transports partagés, comme le montrent les exemples ci-dessous :

- ✓ Charte de promotion des achats durables et constitution d'un réseau régional des référents achats durables de GHT.
- ✓ Diffusion aux établissements en 2021 d'informations relatives au décret Eco-énergie tertiaire avec 3 webinaires réalisés par zone géographique.
- ✓ Prise en compte des enjeux de développement durable intégrée dans la stratégie régionale des investissements en santé élaborée en 2021
- ✓ Mise en place fin 2021 de conseillers en maîtrise de l'énergie dans le cadre de la convention PENSEE FNCCR - ARS Etablissements supports pour 5 postes puis mise en place en 2022 de conseillers en transition énergétique et écologique en santé dans le cadre de l'AMi lancé fin 2021 par l'ANAP - DGOS - CNSA.
- ✓ Versement d'un complément financier écologique (0 à 5% de la dépense « subventionnable »), mis en place en 2022, attribué aux établissements médico-sociaux dans le cadre des campagnes de plan d'aide à l'investissement (PAI) personnes âgées afin de valoriser la qualité environnementale des opérations (transformation énergétique, utilisation de matériaux biosourcés, ...).
- ✓ Benchmark 2023 sur les unités de chirurgie ambulatoire et les blocs opératoires de la région Nouvelle-Aquitaine qui intègre pour la première fois des critères dans le domaine du développement durable.
- √ Charte alimentation saine et durable pour les établissements de santé et médico-sociaux.
- ✓ Élaboration d'une boîte à outils « CAP Hôpital Durable » et soutien au déploiement régional du dispositif des Unités durables, en lien avec le CHU de Bordeaux, le CHU de Poitiers et le CH de Niort.

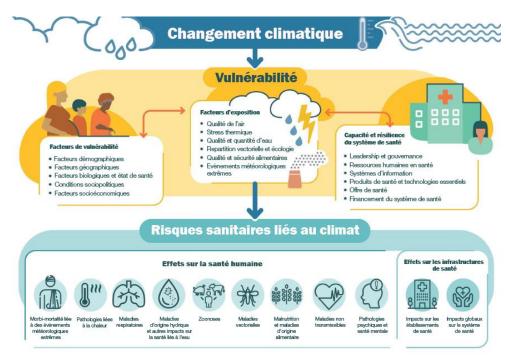
La feuille de route est en lien avec le Plan Régional Santé Environnement.

¹ Feuille de route nationale Planification écologique du système de santé - Version actualisée décembre 2023



CONTEXTE

D'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il est sans équivoque que l'influence humaine a réchauffé l'atmosphère, l'océan et les terres. L'évolution de la température a atteint +1,1°C en moyenne sur la dernière décennie. Des changements généralisés et rapides se sont produits dans l'atmosphère, l'océan, la cryosphère et la biosphère entraînant des conséquences sur les écosystèmes notamment la biodiversité et sur la santé des populations : propagation de maladies, augmentation des températures, ou encore aggravation des inondations et des sécheresses. Ce dérèglement climatique devrait profondément perturber notre système de santé qui va devoir s'adapter.



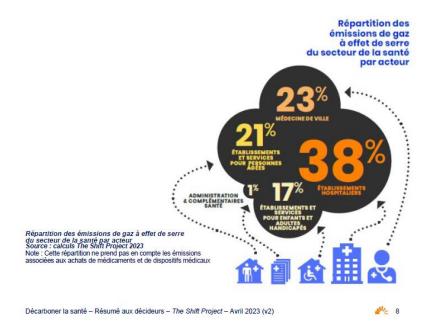
Source: OMS, Trad. ARS N-A

Les conséquences des activités humaines ne concernent pas que le dérèglement climatique mais également la pollution des milieux, la perte de la biodiversité ou la raréfaction des ressources naturelles. Ces conséquences n'affectent pas les populations de manière égale et contribuent à creuser les inégalités sociales, environnementales et territoriales. On parle de vulnérabilité liée à l'âge, au statut socio-économique, à l'état de santé...

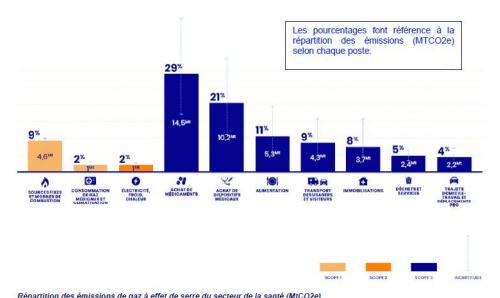
Les actions à développer doivent permettre <u>d'atténuer</u> l'impact des activités humaines, mais en réalité, les conséquences sont déjà visibles. Dès lors, l'enjeu est également d'anticiper et de prévoir et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation.

En 2050, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone, ce qui implique de diviser nos émissions de GES (gaz à effet de serre) au moins par 6 par rapport à 1990. Les défis sont nombreux : réduire les émissions de GES, décarboner, favoriser les substituts aux ressources fossiles, abaisser nos consommations, préserver les ressources... Il s'agit d'une véritable évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre à ces grands enjeux environnementaux.

Les données du Shift Project² dans son rapport « Décarboner la santé pour soigner durablement » d'avril 2023 nous indiquent que les émissions de la santé représentent entre 40 et 61 millions de tonnes de CO₂e, soit entre 6,6% et 10% de l'empreinte carbone de la France, réparties entre les secteurs de la santé selon la figure cidessous :



Concernant les catégories d'émissions, 87% des émissions sont des émissions indirectes, et les achats de médicaments et de dispositifs médicaux pèsent pour 50% du poids total des émissions. L'alimentation et les transports sont les troisièmes et quatrièmes sources d'émissions carbone, comme le montre le schéma suivant, représentant la répartition des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la santé en millions de tonnes d'équivalent CO₂ :

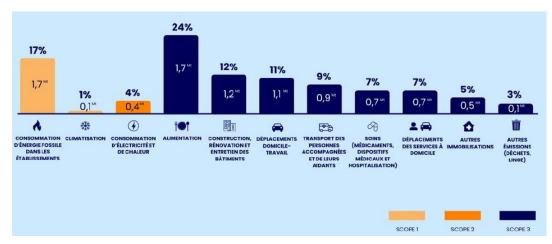


Répartition des émissions de gaz à effet de serre du secteur de la santé (MtCO2e) Source: calculs The Shift Project 2023

² rapport Shift Project 2023

Concernant plus particulièrement le <u>secteur de l'autonomie</u>, les premières estimations publiées par le Shift Project en avril 2024^3 seraient de 10 millions de tonnes de Co_2e (MtCO2e), soit environ 1,5% des émissions nationales de gaz à effet de serre. Tel qu'indiqué dans le rapport, « si rien n'est fait, ces émissions pourraient augmenter de plus de 40% d'ici 2050. En cause : la hausse des besoins de prise en charge d'une population française vieillissante ».

Comme le montre le schéma ci-dessous, ces 10 millions de tonnes de CO2e/an sont majoritairement liées aux déplacements (27%) et à l'alimentation (24%).



Répartition des émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'autonomie (MtCO2e) - source : calculs The Shift Project 2024

60% des émissions de gaz à effet de serre proviennent des établissements pour personnes âgées et 27% proviennent des établissements et services pour personnes en situation de handicap. Les 11% restants proviennent des services autonomie à domicile et dans une moindre mesure des centres de ressources.

³ rapport Shift Project - autonomie - avril 2024



ENJEUX

Le SEGUR de la Santé l'annonçait dans sa mesure 14, l'objectif est d'accélérer la transition écologique à l'hôpital et dans les établissements médico-sociaux. C'est pour répondre à ces urgences climatiques, énergétiques écologiques et de santé⁴ que la feuille de route nationale⁵ de planification écologique du système de santé a vu le jour en mai 2023 (actualisation en décembre 2023).

L'enjeu principal est de contribuer à la neutralité carbone du secteur de la santé et maîtriser les risques environnementaux.

(Code de l'énergie - Article L100-4: réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et de diviser par six les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050.)

Une « Convention de Planification écologique pour le système de santé » est signée le 15/12/2023 par les membres du COPIL listés ci-dessous pour une feuille de route commune. Tous ces acteurs s'engagent ensemble sur le même programme,

- ✓ Les ministères de la Santé et de la Prévention, des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique, de la Transformation et de la Fonction publique, de l'Industrie, des Outre-mer,
- √ L'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médicosociaux (Anap)
- ✓ La Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM)
- ✓ La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA),
- √ L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe),
- √ L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM),
- ✓ La Haute Autorité de Santé (HAS),
- ✓ Les fédérations du secteur et les conférences hospitalières
- ✓ Les représentants d'usagers ainsi que 5 experts identifiés pour leur engagement et leurs travaux sur le sujet
- ✓ Les Agences Régionales de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine et Grand-Est (qui représentent les ARS)

Cette feuille de route nationale interministérielle cible 8 champs d'action pour accélérer la transformation écologique du secteur de la santé :

- 1. Bâtiment et maîtrise de l'énergie
- 2. Industries et produits de santé
- 3. Achats durables
- 4. Soins écoresponsables
- 5. Déchets du secteur
- 6. Formation et recherche en transformation écologique
- 7. Mobilités durables
- 8. Impact environnemental du numérique

⁴ Prévention et santé publique notamment.

⁵ <u>Feuille de route planification écologique du système de santé - décembre 2023</u>

Dans le cadre de la révision du PRS en 2023, l'ARS et ses partenaires ont fixé des orientations spécifiques à la transformation écologique (axe 3.6 du schéma régional de santé (SRS) 2023-2028, « Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge ».

Deux grandes orientations y sont proposées sur la thématique de la transition écologique :

- Orientation 1 : Structurer une gouvernance régionale et accompagner le secteur de la santé
- Orientation 2 : Accélérer la décarbonation et poursuivre toutes les autres démarches visant à réduire l'impact sur le changement climatique

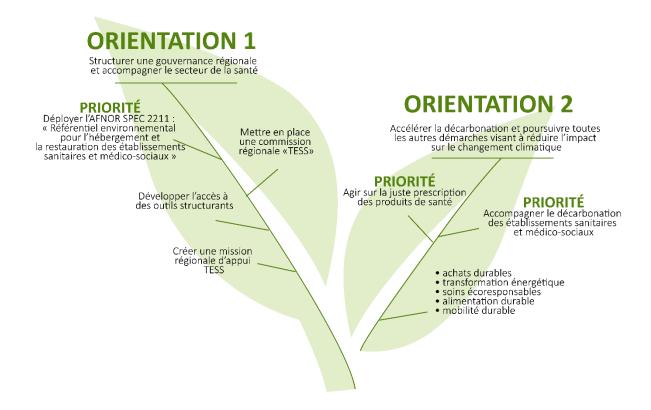
En 2024, l'ARS s'est engagée à décliner sa stratégie de mise en œuvre de la Transformation Ecologique du Système de Santé sous la forme d'une feuille de route (TESS) comprenant 2 orientations fortes qui vont permettre de s'engager sur les objectifs cibles de la feuille de route nationale, tout en se concentrant dans un premier temps sur 3 objectifs prioritaires :

Accompagner la décarbonation des établissements sanitaires et médico-sociaux

Agir sur la juste prescription des produits de santé

Déployer le référentiel environnemental pour l'hébergement et la restauration des établissements sanitaires et médico-sociaux

Le schéma ci-dessous reprend les orientations et leur déclinaison détaillée, à retrouver dans les pages suivantes avec les actions associées.





ORIENTATIONS ET PRIORITES

Orientation 1 : Structurer une gouvernance régionale et accompagner le secteur de la santé





Mettre en place une Commission régionale TESS⁶

L'objectif est d'installer et coordonner une dynamique, de proposer un lieu d'échanges, de partage (innovations régionales et extrarégionales) et de réflexion pour structurer et favoriser l'implication de tous les acteurs du champ de la santé, et plus particulièrement de nos partenaires.

De nombreux acteurs sont déjà engagés dans cette transformation écologique et ont déjà mis en place des outils et des initiatives qui sont autant de forces à mutualiser pour encourager tous les acteurs à y participer.

Dans un contexte de surabondance des instances déjà dédiées à cette thématique parmi nos partenaires santé, nous avons privilégié la mise en œuvre de cette Commission régionale TESS sous forme d'une rencontre annuelle d'une journée au cours de laquelle les parties prenantes pourront présenter leurs travaux ainsi que des cas concrets de mise en œuvre.

Une première rencontre se tiendra fin 2024.



<u>Créer une mission régionale d'appui TESS</u>

L'objectif est de faire appel à une structure de proximité centrée sur l'accompagnement des établissements, de façon très opérationnelle. Le cahier des charges ainsi que la note de cadrage seront articulés autour d'un nombre d'actions réduites, à fort impact et mesurables.

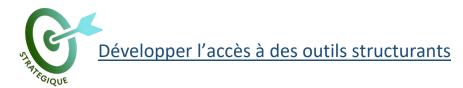
Un contrôle très étroit sera de plus réalisé au fil de l'eau pour s'assurer de la pertinence des actions engagées par la structure d'appui.

La « mission régionale d'appui TESS » sera chargée d'assister l'ARS sur les objectifs prioritaires, afin notamment de :

- √ Former/sensibiliser, accompagner les professionnels de santé à partir des outils existants
- ✓ Analyser les données sur les émissions carbone, réaliser des contrôles de cohérence, produire des rapports de synthèse, élaborer des plans d'actions
- ✓ Préparer les établissements volontaires à la labellisation hébergement-restauration

La structure sera choisie et mise en place avant la fin de l'année 2024.

⁶ TESS: Transformation Ecologique du Système de Santé





Promouvoir la boîte à outils CAP Hôpital Durable

La boîte à outils nommée CAP (Comprendre, Agir, Partager) Hôpital Durable a été créée dans le cadre d'un appel à défi de la DITP (Direction Interministérielle de la transformation publique).

Elle repose sur trois dispositifs innovants:

- L'Agenda 2030 du CH Niort, 1er centre hospitalier à avoir franchi le pas pour proposer une politique stratégique répondant aux 17 objectifs du DD des Nations Unies
- Le dispositif des unités durables du CHU de Bordeaux,
- Le Plan Health Faire (PHF) du CHU de Poitiers (associé à l'OMEDIT IDF)

Son objectif est de fournir à des établissements souhaitant s'engager dans la transformation écologique, des outils d'aide à la décision, des outils opérationnels de changements de pratiques et des outils de sensibilisation.

Une seconde version est en cours d'élaboration, grâce à un financement du FTAP (fonds pour la transformation de l'action publique). Elle sera disponible début 2025.



Identifier, diffuser et mutualiser les outils destinés aux établissements de santé, établissements médicosociaux mais aussi aux professionnels de santé libéraux

A titre d'exemple, on peut citer :

- ✓ Grille méthodologique du CSIS⁷ (Conseil Scientifique de l'Investissement en Santé)_et du ministère de la santé et de la prévention pour accompagner les établissements de santé et médico-sociaux dans la prise en compte des enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements (RSE) dans leurs projets d'investissements.
- ✓ Outil RSE Santé durable : outil de diagnostic de l'ensemble des activités et de leur maîtrise au sein d'un établissement de santé ou établissement médico-social, au regard du développement durable et de la transformation écologique. Il a pour objectif d'accompagner les établissements pour mettre en place une stratégie et un plan d'action.
- ✓ Outils ANAP, HAS...notamment ses fiches actions⁸ ou recommandations de bonnes pratiques.



* <u>Déployer l'AFNOR SPEC 2211</u>: « <u>Référentiel environnemental pour l'hébergement et la restauration des établissements sanitaires et médico-sociaux</u> »

Cet objectif fait partie des trois objectifs prioritaires (*) de l'année 2024.

Ce référentiel bâti par les acteurs du terrain sous l'égide de l'AFNOR, à la demande de l'ARS Nouvelle Aquitaine, est cité dans la feuille de route nationale Planification écologique du système de santé.

⁷ lien grille CSIS

⁸ bonnes pratiques- ANAP

9 chapitres composent ce référentiel :

- ✓ Politique environnementale et gouvernance,
- ✓ Energie dont sobriété,
- ✓ Eau,
- ✓ Déchets et eaux usées,
- ✓ Blanchisserie et nettoyage,
- ✓ Achats durables et consommables,
- ✓ Restauration,
- ✓ Environnement et biodiversité,
- ✓ Transports.

Il servira de base à l'élaboration d'une future marque NF Environnement, connue de tous et sera, dans un premier temps, déployé en région Nouvelle Aquitaine

Il a un double intérêt :

- ✓ Inciter les établissements à se doter d'un diagnostic et d'un plan d'action pour réduire leur empreinte environnementale.
- ✓ Reconnaître, via la certification NF Environnement, l'engagement déjà initié pour certains établissements en matière d'environnement ce qui est susceptible d'avoir un impact positif sur leur attractivité.



Objectifs opérationnels:

Finaliser d'ici la fin de l'année 2024 le référentiel environnemental pour l'hébergement et la restauration des établissements sanitaires et médico-sociaux - AFNOR SPEC 2211



Inciter tous les établissements sanitaires et médico sociaux engagés dans la démarche de transformation écologique du système de santé à s'approprier ce référentiel en vue d'une labellisation NFE

Ce référentiel à destination des établissements sanitaires et médico sociaux ⁹ est mis à disposition gratuitement.

Indicateur de l'objectif prioritaire : Nombre d'établissements labellisés d'ici fin 2028

⁹ Lien vers le référentiel

Orientation 2 : Accélérer la décarbonation et poursuivre toutes les autres démarches visant à réduire l'impact sur le changement climatique





* Accompagner la décarbonation des établissements sanitaires et médico-sociaux

Cet objectif fait partie des trois objectifs prioritaires (2) de l'année 2024.

Faire un bilan carbone pour un établissement sanitaire et/ou médico-social consiste à mesurer et évaluer l'empreinte carbone de ses activités et de ses infrastructures. Cela permet de quantifier ses émissions de gaz à effet de serre et d'identifier les sources principales de ces émissions. En comprenant mieux son impact environnemental, l'établissement peut mettre en place des actions pour réduire ses émissions, améliorer son efficacité énergétique et adopter des pratiques plus durables. Cela peut contribuer à la lutte contre le changement climatique et à la promotion d'une santé environnementale

Le dispositif des Bilans d'Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), encadré par l'article L. 229-25 du code de l'environnement, prévoit la réalisation d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et d'un plan de transition visant à les réduire.

Concernant les établissements de santé et médico-sociaux, ce bilan est à renouveler tous les 4 ans pour les établissements de droit privé de plus de 500 salariés et tous les 3 ans pour les établissements de droit public employant plus de 250 personnes.

L'ensemble des bilans doit être publié sur la plateforme publique administrée par l'ADEME : https://bilans-ges.ademe.fr/. Un guide et plusieurs ressources méthodologiques sont mis à disposition des acteurs sur cette plateforme.

Le périmètre des BEGES a évolué afin de prendre en compte en plus des émissions directes et des émissions indirectes associées à l'énergie consommée (« scopes 1 et 2 »), l'ensemble des émissions indirectes significatives, incluant ainsi les émissions dites du « scope 3 ». Cette évolution de la réglementation conduit les organisations à avoir une vision complète de leur empreinte climatique.

Par ailleurs, ce bilan GES est accompagné d'un plan de transition pour réduire les émissions de gaz à effet de serre présentant les objectifs, moyens et actions envisagés à cette fin et, le cas échéant, les actions mises en œuvre lors du précédent bilan.



Objectifs opérationnels:

Promouvoir la réalisation de Bilans des Emissions des Gaz à Effet de Serre pour obtenir un état des lieux des émissions carbone des établissements en NA (T0)

Le choix d'un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) présente plusieurs avantages. Tout d'abord, le BEGES est une méthode reconnue et normalisée pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre d'une organisation, ce qui permet une comparabilité des résultats avec d'autres entités. Ensuite, le BEGES prend en compte l'ensemble des émissions directes et indirectes liées aux activités de l'organisation, offrant ainsi

une vision globale de son impact environnemental. De plus, le BEGES peut aider à identifier les leviers d'action prioritaires pour réduire les émissions et à suivre les progrès réalisés dans le temps. Enfin, la réalisation d'un BEGES peut également répondre à des obligations réglementaires ou être un engagement volontaire de l'organisation en faveur de la transition écologique.

Le BEGES est donc un outil précieux d'aide à la décision puisqu'il permet à chaque établissement d'identifier ses postes d'émissions les plus significatifs puis de conduire des actions pour les réduire dans le cadre d'un plan de transition.

De nombreux établissements ne sont pas assujettis réglementairement à la réalisation d'un BEGES. L'objectif est de généraliser ces bilans afin de faciliter, pour chaque établissement, l'identification de ces principales sources d'émissions et les actions à mettre en œuvre pour les réduire.

Dans un premier temps, l'objectif est d'encourager l'ensemble des entités sanitaires dès 2024, puis les entités médicosociales à partir de 2025.



Encourager la mise en place d'actions de décarbonation

L'objectif national de baisse de nos émissions carbones nécessite, après avoir identifié les sources, de mettre en place des actions de réduction.

De nombreuses actions de décarbonation sont déjà menées dans des établissements et ont d'ores et déjà fait la preuve que de multiples sources de réduction sont accessibles.

Le projet est de rendre ces informations accessibles à tous, de proposer un dispositif de recueil des bonnes pratiques, des webinaires, des journées thématiques, pour faciliter un plus grand partage des connaissances, en lien avec la plateforme de l'ANAP concernant les produits de santé. La structure d'appui présentée dans l'orientation 1, participera à cet objectif.

Indicateurs de l'objectif prioritaire :

- % d'établissements ayant réalisé un BEGES
- Mise en place d'une structure d'appui régionale



* Agir sur la juste prescription des produits de santé

Cet objectif fait partie des trois objectifs prioritaires (2) de l'année 2024.

La juste prescription des produits de santé 10 est un levier majeur de la Transformation Ecologique du Système de Santé. Il s'agit de recourir à leur utilisation de façon pertinente et seulement à chaque fois que cela est justifié (notion de « juste prescription ») en l'intégrant sur tout le parcours de soins et de manière coordonnée. La « déprescription » des médicaments inappropriés s'intègre dans cette démarche. Cette démarche s'inscrit naturellement dans le cadre des soins écoresponsables (Cf infra).

Produits de santé : médicaments et dispositifs médicaux

Objectifs opérationnels :

Agir sur la « juste prescription » médicaments

Agir sur la juste prescription des médicaments en considérant l'entièreté du processus, depuis la prescription jusqu'à l'administration en intégrant l'évaluation de l'impact carbone de leur conception/ distribution à leur élimination.

Pour ce faire, intégrer la pertinence médicamenteuse sur tout le parcours de soins et de manière coordonnée par la mise en place notamment des orientations suivantes :

- ✓ La bonne indication du médicament au regard des autres thérapeutiques non médicamenteuses,
- ✓ Le bon produit avec, selon la disponibilité de données,
- ✓ L'adaptation des quantités dispensées en lien avec les besoins réels des patients et la sensibilisation des patients,
- ✓ La prise en compte de l'impact écologique,
- ✓ La réévaluation régulière des traitements,
- ✓ La sensibilisation des patients à l'impact carbone de la prescription,
- ✓ La détection du défaut d'observance médicamenteuse,
- ✓ Le sur stockage éventuel
- ✓ La sensibilisation à la gestion des déchets et des médicaments non utilisés.

La juste prescription médicamenteuse permet d'éviter la polymédication et donc de lutter contre l'iatrogénie médicamenteuse source d'effets délétères pour le patient.

La promotion de la juste prescription pourra se décliner de manière différenciée selon les secteurs : établissements de santé (levier le CAQES¹¹, Cf. PAPRAPS¹²), établissements médico-sociaux (promotion de la réévaluation pluri professionnels des prescriptions, levier organisationnel en lien avec la sécurisation du circuit du médicament notamment) et en ville dans le cadre de l'exercice coordonné des CPTS (par exemple, en prenant en compte le nombre de bilans partagés de médication réalisés par le pharmacien d'officine en coordination avec le médecin traitant pour les personnes âgées).

Tous les travaux de pertinence des prescriptions déjà menés par les différents acteurs régionaux depuis plusieurs années contribueront aux objectifs de décarbonation : accompagnement de l'Assurance Maladie, démarches et outils d'évaluation des pratiques, formations de l'OMEDIT, suivi de la pertinence des produits de santé.



Sensibiliser les professionnels de santé du parcours de soins à l'impact carbone des produits de santé

En présentant quelques données clés symboliques, cela contribuera à les inciter à intégrer dans leurs pratiques des actions visant à réduire cet impact via la réévaluation des prescriptions à travers la déprescription des molécules inappropriées. Pourront ainsi être ciblés des médicaments largement utilisés tels que le paracétamol et les inhibiteurs de la pompe à protons notamment (selon disponibilités de données ACV¹³ à définir).

 $^{^{\}rm 11}$ CAQES : Contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'efficience des soins

¹² Concernant la pertinence des prescriptions des médicaments, quatre axes prioritaires sont ainsi identifiés dans le PAPRAPS :

> Promouvoir le bon usage et la pertinence des prescriptions des produits de santé dans la prise en charge des troubles psychiques, en lien avec la santé mentale dans sa globalité.

Concourir à la pertinence des prescriptions dans la prise en charge de la douleur chronique et promouvoir l'utilisation d'alternatives aux médicaments.

Poursuivre la prévention de l'iatrogénie chez les personnes âgées.

Lutter contre l'antibiorésistance et les consommations inappropriées des ATB dans une approche de santé globale « One Health ».

¹³ ACV : analyse cycle de vie



Mener des travaux autour de la prescription des dispositifs médicaux et de leur impact environnemental (de leur conception/distribution à leur élimination) et conduire un travail de réflexion sur la prescription des dispositifs médicaux à usage unique afin de privilégier le produit le plus approprié et son retraitement lorsque cela est possible

Plusieurs initiatives sont déjà déployées dans les établissements de la région et restent à développer et à encourager.

Ainsi, les retours d'expérience organisationnelle d'établissements de la région ayant d'ores et déjà engagés des actions sur les prescriptions telles que les pansements en sortie d'hospitalisation seront notamment capitalisés et partagés dans le groupe de travail régional qui sera piloté par l'OMEDIT. Ce type d'action présente un impact écologique certain.

Indicateurs de l'objectif prioritaire :

- Baisse du nombre de médicaments prescrits en établissement de santé Baisse du nombre de médicaments prescrits chez la personne âgée en ville
- Baisse de la consommation d'antibiotiques en établissement de santé
- Baisse de la consommation d'antibiotiques en ville

Autres objectifs qui concourent à la transformation écologique

L'ARS travaille depuis de nombreuses années sur des actions qui concourent déjà à la transformation écologique. Il s'agit également de les poursuivre, notamment sur le volet achats, énergie, écosoins, transports ou alimentation.



Accélérer la transition des achats vers des produits durables

La transition des achats du secteur vers des produits durables s'inscrit pleinement dans une démarche de transformation écologique ambitieuse des établissements, d'une part, à travers les produits achetés qui intègrent des « quotas carbone » du fait du processus de fabrication industrielle, à l'image des médicaments, d'autre part, à travers les impacts de l'utilisation des produits, engendrant des déchets chimiques et plastiques par exemple, ou par le biais des prestations achetées (blanchisseries, restauration, etc.).

La mise en œuvre des achats durables ou responsables est ainsi un levier majeur dans les politiques d'achats pour respecter les clauses environnementales et sociétales, favoriser des produits moins émissifs, privilégier les circuits courts ou encore réduire le recours à des substances à risque environnemental ou sanitaire.

En collaboration avec le GCS Achats Nouvelle-Aquitaine et l'Association Nouvelle-Aquitaine des achats Publics Responsables (3AR), l'ARS s'est engagée dans la promotion des pratiques de développement durable dans les établissements sanitaires de la région Nouvelle Aquitaine, offrant aux GHT signataires de la charte de promotion des achats durables (signée en 2022 par l'ensemble des GHT de la région), une action de formation entièrement prise en charge dans le cadre du partenariat.



Promouvoir la prise en compte d'un critère environnemental et social dans les achats hospitaliers de produits de santé, en lien avec les objectifs du Plan National des achats durables 2022-2025

Encourager les GHT vers la mise en place d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable

Évaluer l'impact de la charte régionale achats durables dans les établissements d'ici la fin de l'année 2024, puis la renouveler

Étendre le dispositif d'accompagnement aux établissements sociaux et médico-sociaux

Soutenir la professionnalisation de la fonction achats en ESMS et accompagner à la promotion de l'achat durable



Accélérer la transformation énergétique des établissements

La transformation énergétique des établissements présente plusieurs enjeux majeurs.

Il s'agit d'une part de réduire l'empreinte carbone en diminuant leurs consommation d'énergie et en optant pour des sources d'énergie durables et renouvelables, tout en réduisant les coûts liés à l'énergie, ce qui peut libérer des ressources financières. Cette transformation énergétique s'inscrit dans une démarche plus large de responsabilité sociétale et environnementale.

C'est pourquoi les enjeux de cette transformation énergétique sont de réduire leur consommation d'énergie, d'améliorer leur efficacité énergétique et de favoriser l'utilisation de sources d'énergie plus durables et respectueuses de l'environnement :

- ✓ Réduire l'empreinte carbone : en diminuant la consommation d'énergie et en optant pour des sources d'énergie renouvelables, les hôpitaux contribuent à la lutte contre le changement climatique en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre.
- ✓ Réduire les coûts énergétiques : en adoptant des pratiques et des technologies plus efficaces sur le plan énergétique, les hôpitaux peuvent réduire leurs factures d'énergie et allouer ces ressources financières à d'autres domaines prioritaires.
- ✓ Assurer la continuité des soins : en améliorant la fiabilité de l'alimentation électrique et en réduisant les risques de pannes, la transformation énergétique permet de garantir que les équipements médicaux essentiels restent opérationnels en tout temps, assurant ainsi la sécurité des patients.
- ✓ Promouvoir la durabilité : en adoptant des pratiques énergétiques durables, les hôpitaux montrent l'exemple en matière de responsabilité environnementale et sociale, contribuant à un avenir plus durable pour les générations futures.

En résumé, l'objectif de la transformation énergétique est de créer des établissements plus efficaces, durables et résilients, tout en garantissant la qualité des soins aux patients et en contribuant à la protection de l'environnement.

Objectifs opérationnels:

Poursuivre et développer la prise en compte des enjeux de développement durable dans les projets d'investissement sanitaires et médicosociaux

Promouvoir les audits énergétiques des bâtiments existants y compris pour les établissements non assujettis au décret éco-énergie tertiaire (rappel loi ELAN 2018 et son décret du 23 juillet 2019)

Encourager dès la conception des projets immobiliers, la réalisation de bâtiments neufs de qualité (efficacité énergétique, air intérieur, ...), bioclimatiques, sobres en énergie, intégrant a minima un mix énergétique avec des EnR (énergies renouvelables)

Le réseau des économes de flux et des CTEES apporte son expertise technique pour les diagnostics et audits des bâtiments et des éléments techniques (tel que le chauffage, ...), la programmation des projets neufs ou de restructuration et le suivi des travaux.



<u>Transformer et accompagner les pratiques vers des soins</u> écoresponsables

« Les soins écoresponsables, ou « écosoins », visent à offrir une prise en charge de qualité, sécurisée et pertinente, tout en réduisant l'impact environnemental. Ces pratiques incluent des dimensions économiques et sociales, et concernent autant la pratique de soin que l'organisation du soin, que ce soit en ville, en établissement ou en structure médico-sociale. » 14

Les établissements ont un rôle crucial à jouer en matière de pratiques de soins écoresponsables.

Parmi les enjeux à retenir on citera :

- ✓ Une réduction accrue de l'empreinte environnementale : les activités des établissements, telles que la consommation d'énergie, la gestion des déchets médicaux et la consommation d'eau, ont un impact significatif sur l'environnement. En adoptant des pratiques de soins écoresponsables, les établissements peuvent réduire leur empreinte environnementale et contribuer à la préservation de la planète.
- ✓ Un impact bénéfique sur la santé publique : Les pratiques de soins écoresponsables peuvent également avoir un impact positif sur la santé publique en réduisant l'exposition aux produits chimiques nocifs, en améliorant la qualité de l'air et de l'eau, et en favorisant un environnement plus sain pour les patients, le personnel et les visiteurs.
- ✓ Une amélioration de l'image de marque et attractivité : Les établissements qui s'engagent dans des pratiques de soins écoresponsables renforcent leur image de marque et leur attractivité auprès des patients, du personnel et des partenaires, démontrant ainsi leur engagement envers la durabilité et la responsabilité sociale.

¹⁴ Site DGOS

Comment se définit un soin écoresponsable ?

C'est un soin qui, à qualité, sécurité et pertinence égales, est moins impactant pour l'environnement. Cette démarche consiste à prendre en compte les questions environnementales dans toutes les étapes du cycle de vie d'un produit ou d'un service : la conception, la fabrication, la distribution, l'utilisation, la valorisation en fin de vie.

Le ministère chargé de la santé a pour ambition de faire de la promotion des soins écoresponsables un véritable enjeu de santé publique, et travaille en lien avec d'autres acteurs tels que l'ANAP ou l'Assurance maladie pour développer cette approche innovante de la pertinence. L'objectif est d'encourager toutes les initiatives qui concourent à analyser les pratiques et à les faire évoluer.



Objectifs opérationnels :

Diffuser largement les actions probantes régionales qui auront été retenues à l'occasion du recensement des pratiques d'éco-soins initié par la DGOS, l'ANAP et la CNAM (du 15 février 2024 au 30 avril 2024). A l'automne 2024, la DGOS adressera une synthèse régionale à chaque ARS des actions probantes en matière d'éco-soins (cartographie, outils, classement par thématique...)



Promouvoir les initiatives qui ont déjà fait leurs preuves en matière de réduction des plastiques. En effet, la majorité des plastiques sont issus des combustibles fossiles et ont un impact négatif sur la santé, notamment des plus vulnérables (enfants, nourrissons, femmes enceintes)



Agir sur l'impact des blocs opératoires dans le bilan carbone des établissements

Un parangonnage¹⁵ (réalisé en 2023) axé sur les blocs opératoires et les unités de chirurgie ambulatoire de 46 établissements de la région a permis d'identifier que plus de la moitié des parties prenantes des blocs a reçu une formation sur le développement durable, que les gaz anesthésiants tels que le sévoflurane demeure majoritairement utilisé et que seuls 24 % des ES ont déclaré utiliser des robinets à faible débit.

La démarche de type « green bloc » permet de décliner des actions écoresponsables en chirurgie. L'ARS mobilisera les établissements concernés dès 2025, pour leur proposer d'y adhérer via un appel à projets dédié.

¹⁵ La participation à des groupes de travail sur le développement durable varie : 33% des cadres du bloc y participent toujours, tandis que pour les acteurs paramédicaux et les équipes médicales, cette participation est partiellement à jamais pour 26% et 36% respectivement. En ce qui concerne les pratiques d'achats, seulement 44% des établissements tiennent compte de la localisation de la production. Pour la gestion des gaz anesthésiants, le sévoflurane est utilisé majoritairement ou toujours dans 45% des cas. Pendant les périodes d'inactivité, 63% des établissements éteignent les lumières et 21% réduisent la purification de l'air. Environ 43% des établissements recyclent l'eau, tandis que seulement 24% utilisent des robinets à faible débit. 74% des établissements évaluent les besoins réels pour éviter l'ouverture de produits à usage unique non utilisés. La gestion des stocks pour éviter les surcommandes est pratiquée par 89% des établissements. Enfin, 62% des établissements utilisent toujours des tenues de bloc en tissu pour les professionnels, minimisant ainsi l'usage de linge à usage unique.



Promouvoir une mobilité durable

La mobilité durable vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des transports, qui contribuent de manière significative au changement climatique. En favorisant des modes de transport plus propres et plus efficaces, la mobilité durable contribue à atténuer l'impact environnemental du secteur des transports.

Les établissements sont déjà engagés autour d'initiatives et pratiques de mobilité durable comme par exemple :

- ✓ Mettre en place des incitations financières pour encourager l'utilisation des transports publics.
- ✓ Mettre en place des programmes de covoiturage pour le personnel, en créant des outils en ligne pour faciliter les mises en relation entre collègues qui habitent à proximité les uns des autres. Cela permet de réduire le nombre de véhicules sur la route et de promouvoir une utilisation plus efficace des ressources de transport.
- ✓ Encourager les déplacements actifs à vélo ou à pied en installant des parkings à vélo sécurisés, mais aussi des douches et des casiers.
- ✓ Encourager le télétravail pour les personnels dont les tâches le permettent, réduisant ainsi les déplacements domicile-travail

Pour 2024, en complément des dispositions législatives et conventionnelles prises pour développer le transport sanitaire partagé.

Objectifs opérationnels:





Inciter les établissements sanitaires à travailler sur leur organisation interne pour faciliter la fluidification des transports de patients et notamment le transport partagé



Promouvoir une alimentation durable

L'ARS doit poursuivre les travaux engagés d'accompagnement des établissements sur le sujet de l'alimentation durable pour plusieurs raisons :

- ✓ Les établissements vont contribuer à réduire l'empreinte environnementale de leur alimentation en privilégiant des produits locaux, de saison et issus de modes de production respectueux de l'environnement.
- ✓ De plus, une alimentation durable favorise la consommation d'aliments sains, frais et nutritifs, ce qui contribue à améliorer la santé et le bien-être des individus. En proposant des repas équilibrés et diversifiés, les établissements peuvent encourager de saines habitudes alimentaires chez leur personnel, leurs patients et leurs visiteurs.
- ✓ Par ailleurs, une alimentation durable implique également la réduction du gaspillage alimentaire, en optimisant la gestion des stocks, en favorisant la prévention des pertes et en encourageant le recyclage des déchets alimentaires. Cela permet de limiter l'impact environnemental du gaspillage tout en réalisant des économies financières.

Pour accompagner les établissements sur cette thématique, en lien avec les achats durables et l'efficacité énergétique et les actions du PRSE 4, l'ARS Nouvelle-Aquitaine propose plusieurs actions.

Objectif opérationnel



Soutenir les établissements dans l'application de la loi EGALIM, visant à augmenter la part d'alimentation durable et biologique :

- ✓ Promouvoir les circuits courts, prendre en compte la saisonnalité, valoriser les « produits de qualité et durables » (AOP, labels, Eco-Score... à hauteur de 50% pour la restauration privée dont 20% de Bio), systématiser les déclarations sur la plateforme Ma cantine
- ✓ Engager une réflexion sur la part des protéines animales vs végétales dans les repas permettant une réduction des consommations d'eau virtuelle et du recours aux pesticides, tout en étant compatible avec les recommandations nutritionnelles des populations accueillies dans les établissements
- ✓ Réactiver l'adhésion à la charte pour une alimentation saine et durable
- ✓ Intégrer des engagements sur le sujet dans la charte de promotion des achats durables, notamment à l'occasion de son renouvellement en fin d'année 2024 et dans l'optique de son élargissement au secteur médico-social
- ✓ Améliorer la dynamique de formation et d'accompagnement à la stratégie sur les achats alimentaires des ES et des ESMS, à porter avec les partenaires locaux tels que la DRAAF, Interbio, l'ANFH
- ✓ S'appuyer sur la communication et l'échange des bonnes pratiques, notamment par la mise en œuvre de RETEX des établissements présentant des scoring EGALIM élevés, dans le cadre le plus adapté (Réseau référents achats durables, webinaires dédiés, événement ponctuel spécifique...)
- ✓ Assurer la bonne communication des outils et ressources en la matière (Ex : outil spécifique de clausier EGALIM élaboré par le réseau 3AR).

PERSPECTIVES

Il existe d'autres axes de travail sur la transformation écologique du système de santé, non abordés dans cette feuille de route, qui s'inscriront, dans un second temps, dans notre démarche globale de développement durable, avec des actions concrètes qui visent à minimiser l'impact environnemental tout en garantissant une qualité de soin optimale.

En matière de sobriété numérique, il s'agirait de limiter la consommation énergétique des infrastructures, notamment en optimisant les data centers, en promouvant des outils moins gourmands en ressources et en sensibilisant les professionnels à un usage raisonné des technologies.

Le cycle de l'eau pourrait être amélioré par une gestion optimisée des ressources hydriques, en réduisant les fuites et en favorisant la réutilisation de l'eau dans certains processus hospitaliers.

La gestion des déchets, quant à elle, reposera sur la réduction à la source, un tri sélectif renforcé et la valorisation des déchets biomédicaux, afin de diminuer l'empreinte environnementale des établissements de santé.

De plus, la préservation de la biodiversité devra être envisagée par l'aménagement d'espaces verts autour des établissements, l'adoption de pratiques d'entretien écologiques et la limitation des pollutions pharmaceutiques dans l'environnement.

Enfin, la promotion de la santé publique, en intégrant des approches préventives et durables, qui vise à sensibiliser patients et professionnels aux bienfaits d'une vie en harmonie avec la nature, doit se pour-suivre pour contribuer à une meilleure santé globale tout en protégeant la planète.







ARS Nouvelle-Aquitaine

Direction Déléguée à l'efficience

Direction de l'Offre de Soins

103 bis, rue Belleville, CS 91704, 33063 Bordeaux Cedex

 $\underline{ars\text{-}na\text{-}peps@ars.sante.fr}\ \underline{www.ars.nouvelle\text{-}aquitaine.sante.fr}$

Edition octobre 2024